L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau du Jour, 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 21 JANVIER.

ADRESSE

au Peuple des Etats-Unis.

A nos concitoyens des Etats-Unis:

Les soussignés, citoyens de la Louisiane, n'étant ni hommes politiques, ni chercheurs de places, et pas plus constitution avec sacrane de ces deux classes, mais représentant les opinions et les sentiments de milliers de bons citoyens de l'Etat, détestent au plus haut point ce qui se passe ici. Nous croyons que vous prendrez cette adresse en considération. Les politiciens d'ici sont, en effet, aux yeux de leurs [illegible] de la Louisiane comme des barbares, agissant constamment dans des vues de violence et de cruauté envers les gens de couleur [illegible] et incapables de l'Etat sur des déclarations [illegible] par l'intérêt du parti, qui [illegible] avec nous hélas! [illegible] devant le Congrès et le pays [illegible] une raison perpétuer de leurs droits politiques [illegible] de cet Etat et pour [illegible] lui imposer un gouvernement qu'il a répudié.

Une question créée par une pareille condition n'est plus une question politique. Elle prie que les citoyens de la Louisiane jouissent leur bonne opinion en responsant une grossière et téméraire calomnie.

Que dans notre Etat si mal gouverné, les crimes et les actes de violence soient fréquents, nous ne le savons que trop. Que la grande masse de notre population les déplore et désire qu'ils soient réprimés et prévenus, c'est un fait qui saute bien que dans toutes les communautés civilisées.

Le malheur de la Louisiane a été et est encore que les exigences politiques du gouvernement usurpateur qui a été imposé à l'Etat contre la volonté du peuple, demandent que les crimes soient encouragés plutôt que supprimés.

La première des fonctions du gouvernement est la protection des existences et de la propriété par une bonne administration de la justice.

Un gouvernement ne reposant que sur la force et soutenu par la force contre la volonté du peuple, est incapable de remplir cette fonction première, parce qu'il est lui-même une injustice organisée.

Un pareil gouvernement, s'il est soutenu par un pouvoir extérieur, se trouve aussi tenté d'encourager le désordre et le crime parmi ceux qu'il gouverne afin de trouver une excuse pour invoquer la continuation de l'assistance et de l'intervention de ce pouvoir.

Telle est la condition du gouvernement actuel de la Louisiane. Par les témoignages qu'il lui a pu de produire devant le Bureau des Retours il a montré ce que tous les citoyens intelligents de l'Etat savent, qu'il ne remplit pas la première des fonctions d'un gouvernement. Il ne protège ni les existences ni les propriétés.

D'un autre côté, il s'est montré dans le rôle d'un gouvernement qui met à profit les crimes d'une certaine classe. Il en a l'emploi pour se soutenir. Au lieu de faire poursuivre par le shérif et punir par les cours les crimes, il les fait citer par des agents politiques, en classe des versions *ex parte* devant un Bureau de compilateurs politiques et demande leur prix en votes.

Depuis quelques années, le crime s'ainsi fait prime en Louisiane. Une certaine catégorie de crimes a été encouragée et non supprimée; quand des actes de violence ont été commis et que des blancs en ont été les victimes, on a dit et fait peu de chose; quand des noirs ont été les victimes on n'a pas fait beaucoup plus mais on a parlé beaucoup, et, à un jour, quand cela a été possible, représenté que le crime, peu important par qui il avait été commis et dans quel but, avait une signification politique et qu'il valait tant de votes et tant d'intervention fédérale. La conduite suivie au dernier "compte des votes" doit prouver aux gens qui rédigeaient cette perversion inouïe des fonctions du gouvernement.

L'emploi abusif du droit de grâce dans un intérêt de parti a constitué un autre grief dont nous avons souffert au point que certaine catégorie de criminels en est venue à considérer qu'elle jouit d'une immunité presque complète.

Comme exemple nous rappellerons qu'il y a deux ans le gouverneur de Kalloch dans l'espace de quelques semaines, a gracié 69 condamnés, parmi lesquels il y avait trois meurtriers, cinq condamnés pour viol, deux pour tentative de meurtre, deux pour parjure, six pour homicide, trois pour vol avec effraction, quatre pour vol de grand chemin et deux pour incendie.

Dans quelques cas, comme ceux d'incendie, des citoyens ont amassé de grosses sommes d'argent pour obtenir l'arrestation et la condamnation des coupables et les ont vus peu de temps après, relancés sur la société et employés comme auxiliaires pour décider les questions politiques de l'Etat.

Et ce qui est le comble de l'injustice, ces crimes ainsi encouragés par nécessité politique ont été couverts par le droit de grâce quand l'opinion publique demandait impérieusement la répression, ont été mis en avant comme preuve que le peuple de la Louisiane ne veut pas vivre en paix avec les autres Etats.

Nous croyons devoir faire observer que jusqu'à ce que nous ayons un gouvernement qui ne jugera pas nécessaire à sa propre existence d'encouragement d'après d'une race ignorante, changée subitement d'une grande responsabilité politique, et de l'avoir mise contre la population blanche, — un gouvernement qui n'excitera pas dans l'âme des noirs le soupçon et la haine, il nous sera impossible, comme à tous les bons citoyens de l'Etat, de leur conseiller de la confiance, les intérêts, l'industrie, le commerce, et que nous serons condamnés à les voir se pervertir, à voir aussi leur condition grandir dans l'ignorance, à voir en fin les uns retomber dans la barbarie, tout en servant d'instrument méprisé à des intrigants et à des aventuriers politiques qui, l'ayant réduits à ce triste état, ne sont pas, comme nous, obligés de vivre avec elle, et de subir les conséquences de cette désastreuse politique.

Déplorant devant Dieu que nos prêtres et moi nous employons tous les moyens pour donner de bons conseils aux affranchis et maintenir l'union parmi tous nos concitoyens, nous protestons contre les calomnies que répand sur notre compte une presse corrompue et corruptrice.

† N. J. PERCHE.
Archevêque de la Nlle Orléans.

P. J. ALLEN,
Pasteur de St Patrick.

G. P. ROUXEL,
Premier vicaire de la Cathédrale St-Louis.

Le moitié de ma congrégation se compose de gens de couleur. Nous leur donnons les meilleurs conseils possibles. Laissés à eux-mêmes ils nous écouteraient, mais des politiciens corrompus font tout le mal qui existe parmi eux. Ils seront bons, quand ils seront affranchis de l'influence de ces derniers.

G. RAYMOND, vicaire général de diocèse de la Nlle-Orléans et pasteur de Ste-Marie.

HUGH MILLER THOMPSON, recteur de l'église de la Trinité.

THOS. HESLEN, pasteur de l'église St. Michel, Nlle-Orléans.

B. M. PALMER, pasteur de la première église Presbytérienne, Nlle-Orléans.

C. DOWN, recteur de l'église St-Joseph, paroisse Tensas.

LEWIS PARSONS, éditeur du New Orleans Christian Advocate et F. Elder de l'Eglise M. E. du district Sud de la Nlle-Orléans.

JOSEPH H. WALKER, pasteur de l'église Méthodiste Episcopalienne sud, de la rue Félicité.

ROS. J. HARP, imprimeur du Christian Advocate.

J. C. KENNER, évêque de l'église M. E., sud.

LEWIS A. REED, Missionnaire, Lafourche, Louisiane.

JOSEPH H. M. CHUMACHEROZ, ministre hébreux de la Congrégation des Dispersés de Juda.

JNO. T. GIRAULT, recteur de la Chapelle Ste. Anna.

ED. FONTAINE, recteur de l'église du Mont Olivet, Algers.

ROBT. S. STUART, Missionnaire, paroisse Tangipahoa.

GEORGE E. UPTON, chargé de l'église St. George.

HENRY HERCOURT WATERS, recteur de l'église St. Paul, Nlle-Orléans.

AUG. J. TARDY, recteur de l'église St. Jean.

JAMES K. GUTHRIM, rabin du Temple Sinai.

MELVILLE M. MOORE, ministre chargé de la Chapelle Trinité.

R. Q. MALLARD, pasteur de l'église Presbytérienne de la rue Prytania, Nlle-Orléans.

LA PATRONNE DES CUISINIÈRES

Le martyrologe italien renferme des bienheureux dont nous n'avons par la moindre idée en France.

L'hagiographie populaire de sainte Zita mérite que je vous la raconte. Les traditions que nous ont reçues qui intéresse toujours.

Sainte Z. ta est la patronne des cuisinières. Voici en légende vulgaire, que je recommande particulièrement aux peintres, par, outre son charme naïf, elle prête beaucoup au pittoresque, comme ils vont le voir.

Sainte Zita était une cuisinière gênoise, fidèle à ses maîtres, mais plus fidèle à Dieu. Jamais elle ne faisait danser l'anse du pot au feu, ce qui de vrai être, disons-le en passant, un devoir pour les cuisinières parisiennes, que leur dignité empêche de porter et qui chargent un facchino de ce soin.

Zita avait le malheur d'avoir des maîtres quelque peu indifférents pour les pratiques religieuses; cependant d'ailleurs d'assez bonnes gens, pas riches, tenant petite maison et qui ne l'empêchaient pas d'assembler ses offrandes, pourvu que leur argent n'en souffrit pas et que leurs modestes repas fussent prêts aux heures dites.

Zita était, dit-on, fort habile dans sa profession. Je sais pertinemment que c'était par l'efficacité d'une grâce d'en haut, car c'est une affreuse cuisine que la cuisine génoise.

Or, les maîtres de Zita étaient peu curieux sur l'observation des jours maigres, quoique l'Eglise ordonne de faire maigre.

Arrivée à la porte de leur maison, elle n'osait plus entrer et avait envie de s'enfuir. Cependant, elle résistait hardiment qu'elle ne devait pas éviter les réprimandes.

Il n'y avait pas alors de patronne de cuisinière, puisque c'est Zita qui était destinée à le devenir. Elle ne savait donc à quoi saint se prendre, comme on dit vulgairement. Elle s'adressa à Dieu, selon un autre proverbe, qui commande de le faire préférablement aux saints, et fit une ferveuse prière pour que Dieu lui donnât la force de supporter les amertumes qu'allait lui offrir cette inconcevable négligence. Sa prière faite, elle entra humblement, mais résolument dans la maison.

Tout à coup, elle s'arrête dans l'escalier: une odeur blême lui fit tout d'abord saisir son odorat.

—Qu'est-ce à dire? gronde-t-elle. Me voilà-t-il pas que je sens le brûlé? Ma maîtresse se sera apparemment mal tournée et elle aura fait punir une autre cuisinière. Je n'en connaîtrai pas moins chaque, mais tout dire, ne pas rendre compte de ce qui m'a pétée dans ma cuisine, ce n'est point mon métier. Je ne dirai rien.

Elle fit quelques pas, puis s'arrête et ajoute par une longue réflexion, comme de friset qui s'exhale dans la maison.

Oelle, dit Zita, qui fait ce friset, qui fait bien bonne personne. Ma foi, je m'irrite en elle un petit sentiment d'orgueil humain qu'elle réprime sûrement. Je crois être le premier, mais il y en a peut-être lorsqu'elle fait un moins bon friset que tout à l'heure.

Et Zita entra dans sa cuisine.

Au moment où elle entrait, elle entendit un bruit comme un crépitement d'ailes, et elle vit perpendiculairement, comme un trait, le bruit au frémissement de la robe de la cuisinière probable qui venait de passer rapidement dans une autre pièce.

Les fenêtres étaient ouvertes, les cuisinières étaient en travail et de chacune d'elles un fumet exquis.

Zita fut les convulsions et sutile.

—Je me trompais, dit-elle, en disant que celle qui avait fait ces friset fut une personne de ma force; je ne puis pas digérer de dépasser les cordons de ma jubilation; je ne saurais pas [illegible] et j'en ai join que cela. Mais où est donc cette cuisinière?

Elle attendit, personne ne vint.

—Mais, dit-elle, comment se fait-il qu'une personne aussi habile expose son mets à brûler?

Zita éloigna un peu les casseroles et s'aperçut que le feu fait des frémissements étpiés bien.

Elle cherche la cuisinière et ne trouva personne. Elle vit seulement que le couvert était mis et qu'il y avait deux assiettes imaginaires. Dans la salle à manger, elle rencontra un maîtresse qui lui dit:

—Eh bien! Zita, dîne-vous prête?

—Signora, dit Zita, le dîner est prêt, mais je ne trouve pas la personne....

—Quelle personne? Les convives sont sur la terrasse avec mon mari, et il n'y a ici que vous et moi.

Zita sous qu'elle révélât ou qu'elle avait rêvé.

Elle servit son dîner. C'était quelque chose d'exquis. On en parle encore dans certaines familles, où la tradition a conservé le souvenir de ce festin qui eut lieu il y a deux cents ans.

Zita n'en fut pas moins grâcieuse. Dès sangelé-on, étaient venus faire son dîner pendant l'excès où elle s'était plongée à l'église.

Ce devait être un charmant spectacle que ces jolis petits anges, assemblaient sans doute à ceux qu'on voit dans les tableaux de Murillo.

Vous les représentez-vous, avec de petits tabliers, de petits bonnets de coton, voltigeant d'un fourneau à un autre, remuant les sauces et les goûtant du bout de leurs petits doigts roses.

Voilà l'histoire de sainte Zita, telle que me l'a racontée ma cuisinière qui, hélas! fait ma cuisine elle-même...

ALPHONSE KARR.

LES COUPS DU BARON BRISSE.

Le *Figaro* publie quelques fragments du baron Brisse. Ce fragment est assez curieux pour que nous lui empruntons quelque chose:

Le *coup d'essai*.—Tout dîner sérieux doit avoir pour prélude le *coup d'essai*: c'est un vieil usage auquel nos pères se dérouleraient garde de manquer et qui, en Russie, le dîner d'ami Rousset, est un dîner comme le prologue est à la pièce de théâtre. En France, les buveurs d'absinthe ont fait du *coup d'essai* un exode que, deux fois le jour, on prend; mais les gens réputés sérieux et les dames l'ont laissé tomber désuétude. C'est à tort. Le *coup d'essai* devrait toujours, rien ne s'y oppose, donner des nerfs aux convives, le mettre en appétit, en excite l'appétit des convives, il aide à rompre immédiatement la glace qui souvent existe entre eux, et même, au besoin, il calme leur impatience, s'il est dîner retardataire.

Le *coup d'essai*, en France, dans les maisons où il est usité on vigneur, consiste en vermouth, bitter, absinthe, rhum et eau-de-vie, qu'avant le dîner on offre aux convives. Jadis on le considérait comme un vin d'honneur, et l'amphitryon lui-même, le servait à ses hôtes, en commençant par celui qu'il voulait le plus flatter. Sans rechercher si, en effet, le *coup d'essai* dispose à manger d'avantage, ne pèse-t-il seulement que calmer l'inquiétude de l'estomac, que les uns devrait être maintenu.

Le coup d'après.—Ce réconfortant suit immédiatement le potage; il est généralement en pratique et consiste dans un peu de vin pur. La mode veut qu'on le prenne avec un madère, qui, presque toujours, n'en est pas, ce que je désapprouve fort.

Le madère, comme les vins du Rhin, se boit en manger; il en est de même du *coup d'après* dont être pris avec le vin placé sur la table, pour être bu à l'ordinaire, et c'est en ce moment que l'on juge du dîner qu'on va faire, comme le prouve ce vieil usage, qui, en effet, le *coup d'après*